

Modification du plan de déplacements sur la commune

Travaux pour la mise en place de la phase test : janvier/février 2022
Période de phase test : mars à juin 2022 soit 4 mois



Gros plan sur la rue des Gravelles et la rue du Mollard



Gros plan sur la rue de la Gare et la rue du Rivage



A savoir :

- des travaux **d'effacement de réseaux aériens** sont prévus rue des Gravelles, rue du Mollard au 2e semestre 2022 et rue de la Gare en 2023
- des travaux de **réfection des rues** des Gravelles et du Mollard sont prévus en 2023 et de la rue de la Gare en 2024.

Précisions sur la phase test

- **Rue du Mollard**
 - Mise en sens unique NORD SUD de toute la rue
 - Marquage de places de stationnements sur l'accotement OUEST
- **Rue des Gravelles**
 - Mise en sens unique SUD NORD de toute la rue
 - Démolition de l'écluse existante
 - Création d'un cheminement piéton sur l'accotement OUEST avec du marquage au sol
 - Stationnement interdit sur toute la rue
- **Rue de la Gare**
 - Sens unique NORD SUD conservé
 - Stationnement interdit sur toute la rue
- **Montée de la Gare**
 - Rue fermée à la circulation et réservée aux piétons et aux cyclistes
 - Stationnement interdit sur toute la rue
 - Accès riverain conservé depuis l'avenue des Balmes
- **Rue du Rivage**
 - Mise en sens unique EST OUEST de la section comprise entre l'intersection avec l'avenue de la Gare et l'intersection avec l'avenue des Balmes / excepté COLIBRI
 - Création de places de stationnements avec du marquage au sol
- **Avenue de la Gare**
 - Création de places de stationnements aux abords des services techniques avec du marquage au sol

Objectifs du projet final (après travaux énoncés ci-dessus)

- **Rue du Mollard**
 - Mise en sens unique NORD SUD
 - Marquage de places de stationnements sur l'accotement OUEST et pose de mobilier urbain
- **Rue des Gravelles**
 - Mise en sens unique SUD NORD
 - Création d'un trottoir sur l'accotement OUEST
 - Stationnement interdit sur toute la rue
- **Rue de la Gare**
 - Rue réservée aux piétons et aux cyclistes
 - Rue ouverte à la circulation en début de matinée et en fin d'après-midi afin de maintenir l'accès à la gare (créneaux horaires à définir) pose d'une borne escamotable aux deux extrémités de la rue
 - Accès riverains conservé à l'aide d'un passe / stationnement interdit sur la rue
 - Sens unique NORD SUD conservé
- **Montée de la Gare**
 - Stationnement interdit sur toute la rue
 - Rue fermée à la circulation
 - Accès du riverain conservé
- **Rue du Rivage**
 - Mise en sens unique EST OUEST de la section comprise entre l'intersection avec l'avenue de la gare et l'intersection avec l'avenue des Balmes / excepté COLIBRI
 - Création de places de stationnements
- **Avenue de la Gare**
 - Création de places de stationnements aux abords des services techniques avec du marquage au sol

**Venez échanger avec vos élus concernant ces modifications
lors de la réunion publique organisée
le mercredi 15 décembre 2021 à 18h au Centre socio-culturel 17 rue J. Carre**